

PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS

DOSSIER DE PRESSE

RACCORDEMENT A2/A23 :
UNE ÉTAPE DÉCISIVE À PARTIR DU 13 SEPTEMBRE



Nathalie Richer, Responsable division maîtrise d'ouvrage
Michel Leblanc, Responsable service infrastructures

03 20 40 43 09

nathalie.richer@developpement-durable.gouv.fr
michel.leblanc@developpement-durable.gouv.fr

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

44 rue de Tournai – 59019 Lille cedex

Tél : 03 20 13 48 48 - Télécopie : 03 20 13 48 78 – www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr

Dossier de presse disponible sur :
<http://www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr/?-Espace-presse>

Nathalie Richer, Responsable division maîtrise d'ouvrage
Michel Leblanc, Responsable service infrastructures

03 20 40 43 09

nathalie.richer@developpement-durable.gouv.fr
michel.leblanc@developpement-durable.gouv.fr

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

44 rue de Tournai – 59019 Lille cedex

Tél : 03 20 13 48 48 - Télécopie : 03 20 13 48 78 – www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr

SOMMAIRE

1. Communiqué de presse

2. Fiches annexes

La technique de lancement

La livraison

Le parti architectural du viaduc

Les ouvrages de l'échangeur

Les chiffres clés et les services de l'État mobilisés sur ce projet

Les dates

3. Photographies des travaux mises à disposition sur l'espace presse :

<http://www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr/?-Espace-presse>



PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS

Lille, le 12 septembre 2014

Communiqué de presse

RACCORDEMENT A2/A23 : UNE ÉTAPE DÉCISIVE À PARTIR DU 13 SEPTEMBRE



Le chantier permettant l'achèvement du raccordement de l'A2 à l'A23 a démarré en 2013 avec les premiers travaux pour la construction de la bretelle dans le sens Paris – Lille sur l'échangeur et se poursuit actuellement avec la réalisation d'un viaduc qui enjambera les autoroutes A2 et A23.

L'amélioration de la fluidité du trafic et de la sécurité routière

Cet aménagement routier a pour principal intérêt d'améliorer la fluidité des échanges économiques autour de l'agglomération de Valenciennes. En effet, la nouvelle bretelle permettra de relier directement l'A2 depuis Cambrai et Denain vers l'A23 en direction de Lille.

La traversée de la commune de La Sentinelle sera également soulagée des trafics d'échange. Le cadre de vie et la sécurité des riverains de la RD630 s'en trouveront améliorés.

La densité de trafic sur ces deux autoroutes entraîne d'importantes difficultés de circulation accentuées depuis le démarrage de ces travaux. Les services de l'État, et plus particulièrement la direction interdépartementale des routes (DIR) Nord, sont mobilisés quotidiennement pour en limiter les impacts sur les usagers.

Prévenir les atteintes à l'environnement

Le projet comprend une mise aux normes de l'assainissement existant. Le réseau d'assainissement créé permettra de traiter l'ensemble des eaux de ruissellement des autoroutes A2 et A23 dans le secteur. Les bassins de rétention et de décantation sont dimensionnés vis-à-vis de la pollution chronique et de la pollution accidentelle.

Le site de l'échangeur entre les autoroutes A2 et A23 fera ensuite l'objet d'un aménagement paysager dans l'objectif de mettre en valeur le paysage de la vallée et de l'étang du Vignoble.

Des investissements financiers importants en faveur du développement du territoire

Ce chantier clôturera le programme de construction de l'échangeur entre les autoroutes A2 et A23 engagé au précédent contrat de Plan État-Région. Porté par l'État, ce projet d'un coût de 41 millions d'euros, vient achever un programme de grands travaux engagés par l'État pour favoriser notamment le développement des territoires.

Ce chantier bénéficie également d'un co-financement des communautés d'agglomération Valenciennes Métropole et Porte du Hainaut pour un montant total de 5,8 millions d'euros.

La direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Nord – Pas-de-Calais assure, pour le compte de l'État, la fonction de maître d'ouvrage, assistée par la Direction interdépartementale des routes du Nord comme maître d'œuvre.

Nathalie Richer, Responsable division maîtrise d'ouvrage
Michel Leblanc, Responsable service infrastructures

03 20 40 43 09

nathalie.richer@developpement-durable.gouv.fr
michel.leblanc@developpement-durable.gouv.fr

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

44 rue de Tournai – 59019 Lille cedex

Tél : 03 20 13 48 48 - Télécopie : 03 20 13 48 78 – www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr

Le calendrier des travaux pour 2014 et 2015

Les travaux d'élargissement de l'autoroute et la création des bassins d'assainissement ont été réalisés en 2013. Le réseau d'assainissement créé à cette occasion permettra, de traiter l'ensemble des eaux de ruissellement des autoroutes.

Les travaux de réalisation du viaduc ont démarré le 3 mars 2014 pour une durée de 15 mois. La phase de travaux dite de « lancement » du viaduc est l'une des étapes les plus délicates et spectaculaires du chantier. Elle consiste à faire glisser horizontalement un élément du pont sur les piles pour son positionnement final. C'est un ouvrage métallique de près de 200 m de long et pesant 720 tonnes qu'il faut placer au millimètre près.

Trois phases de lancement seront nécessaires pour positionner sur ses appuis définitifs cet ouvrage qui franchira les deux autoroutes. Pour des raisons de sécurité et limiter la gêne à l'utilisateur, le franchissement de ces voies se fera de nuit avec coupure des voies de circulation situées en dessous de l'ouvrage d'art.

La première phase démarre le 13 septembre 2014. La charpente sera transportée via le canal de l'Escaut. Elle sera déchargée sur le quai de l'entreprise LME avant d'être acheminée sur la zone de chantier par des remorques spécifiques. Le mode de transport et l'itinéraire choisi permettent de s'affranchir de toute gêne aux usagers des autoroutes A2 et A23.

Les 10 tronçons de l'ossature métallique seront assemblés et soudés sur place avant le lancement proprement dit et la mise en place de la structure sur ses appuis.

En 2015 débiteront les derniers travaux nécessaires à la mise en service de la bretelle avec la fin des terrassements et assainissements, les raccordements divers, l'aménagement du giratoire et de l'aire de la Sentinelle.

LA TECHNIQUE DE LANÇAGE

La phase de travaux dite de lancement du viaduc est l'une des étapes les plus délicates et spectaculaires du chantier. Elle consiste à faire glisser horizontalement un élément du pont sur les piles pour son positionnement final. C'est un ouvrage de près de 200 m de long constitué d'une ossature métallique pesant environ 720 tonnes qu'il faut placer au millimètre près !

Trois phases de lancement seront nécessaires pour positionner sur ses appuis définitifs cet ouvrage qui franchira les deux autoroutes. Pour des raisons de sécurité et limiter la gêne pour les usagers, le franchissement de ces voies se fera de nuit avec coupure des voies de circulation situées juste en dessous du lancement en cours.

Le viaduc est un pont de 187,70 m de type caisson mixte acier-béton constitué d'une dalle en béton armé de 25 cm posée sur une ossature métallique composée d'une poutre en forme de caisson fermé d'une hauteur constante égale à 1,45 m. Cette poutre sera acheminée sur site en 10 tronçons d'une longueur variant de 13 à 21 m. Ces tronçons sont assemblés et soudés sur place avant la mise en place de la structure sur ses appuis.

Processus de lancement :

Équipement principal au lancement d'une ossature métallique :

- 1 batterie
- câbles
- vérins
- poulies

Une fois assemblée sur place, l'ossature métallique qui constitue le tablier de l'ouvrage est équipée d'un dispositif spécifique au lancement :

- Un système de câbles et de poulies sont fixés au tablier par des vérins et actionnés par des treuils ancrés sur la plate-forme de lancement.
- Des câbles, fixés à l'arrière de la structure par l'intermédiaire de vérins, cheminent le long de l'ouvrage pour s'arrimer aux poulies fixées à l'extrémité Nord et reviennent ensuite à l'arrière de l'ouvrage vers des treuils ancrés sur la plate-forme de lancement.
- Le lancement consiste alors à exercer un effort de traction sur les câbles en place qui, par l'intermédiaire des poulies, produira le déplacement de la structure ; la structure est donc tirée. Posée sur des rouleaux appelés « chaises à galets », la structure avancera d'environ 6 m par heure.

La spécificité de cette phase de l'opération réside dans le lancement d'un viaduc courbe présentant un dévers important (7 %).

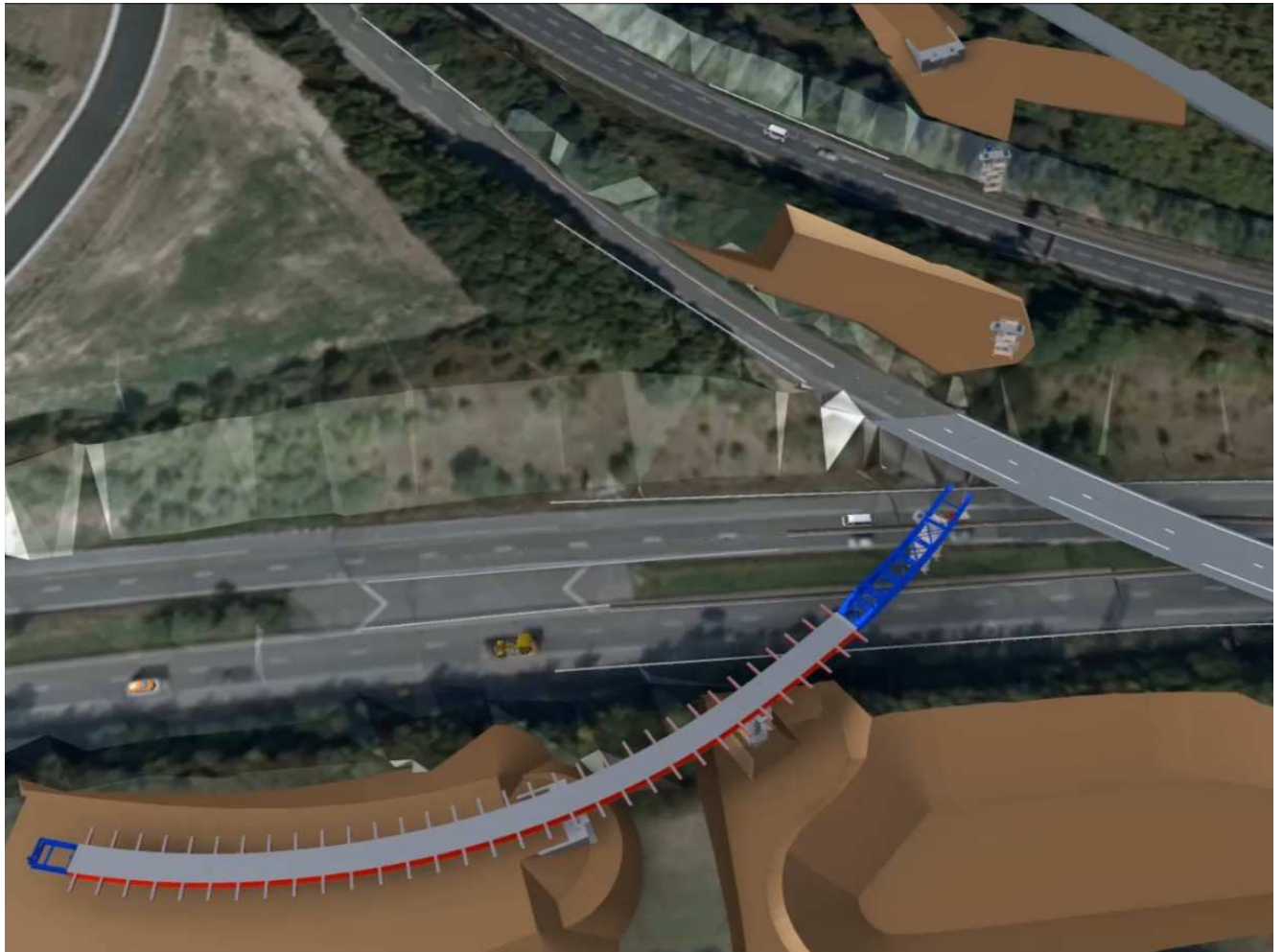


Illustration du lançage de la charpente métallique du viaduc

Nathalie Richer, Responsable division maîtrise d'ouvrage
Michel Leblanc, Responsable service infrastructures

03 20 40 43 09

nathalie.richer@developpement-durable.gouv.fr
michel.leblanc@developpement-durable.gouv.fr

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
44 rue de Tournai – 59019 Lille cedex

Tél : 03 20 13 48 48 - Télécopie : 03 20 13 48 78 – www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr

LA LIVRAISON

La première phase débutera le 13 septembre 2014 avec notamment la livraison des 4 premiers tronçon de caisson.



Construction des tronçons en usine

Nathalie Richer, Responsable division maîtrise d'ouvrage
Michel Leblanc, Responsable service infrastructures

03 20 40 43 09

nathalie.richer@developpement-durable.gouv.fr
michel.leblanc@developpement-durable.gouv.fr

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

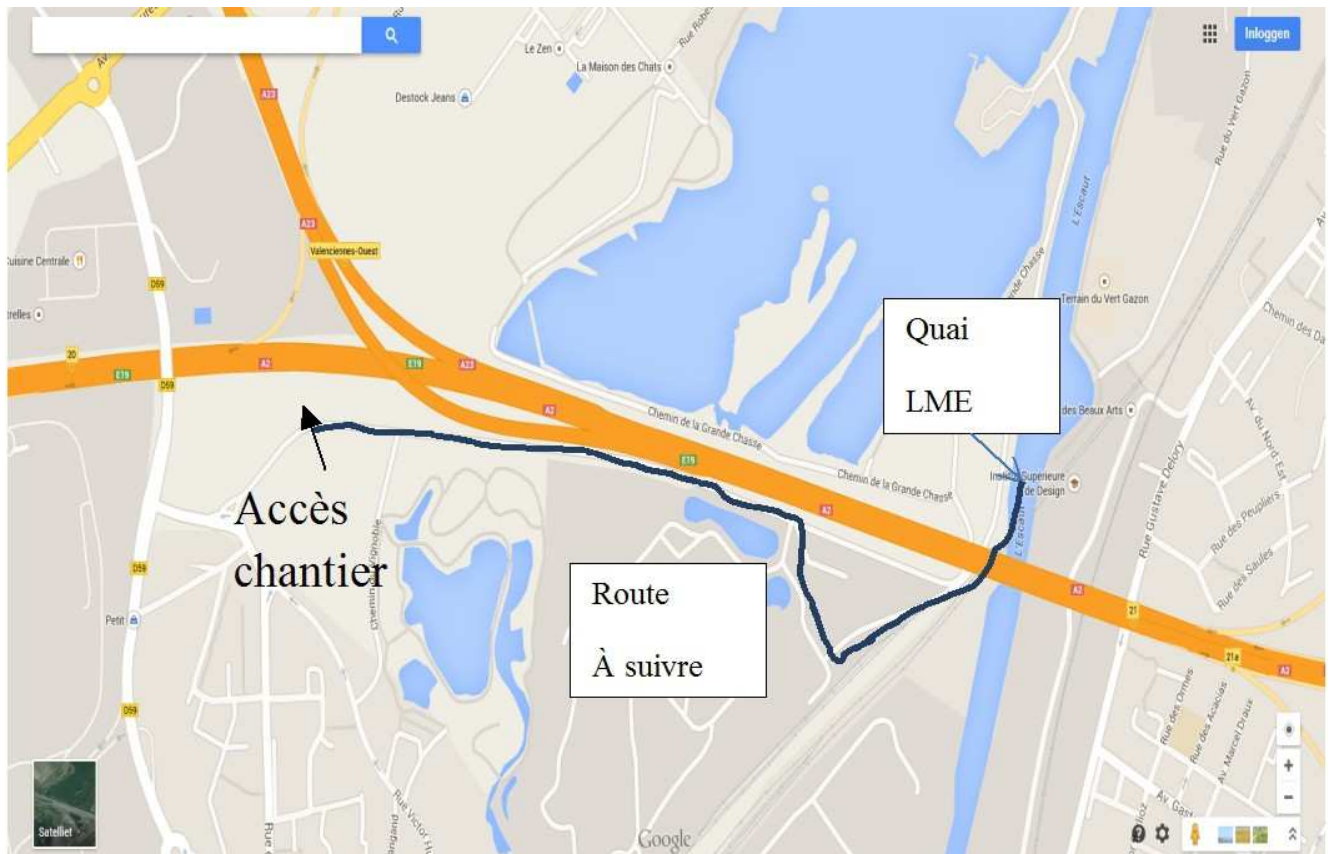
44 rue de Tournai – 59019 Lille cedex

Tél : 03 20 13 48 48 - Télécopie : 03 20 13 48 78 – www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr

La charpente sera transportée via le canal de l'Escaut. Elle sera déchargée sur le quai de l'entreprise LME et sera ensuite acheminée sur la zone de chantier par remorques du type « Kamag ».



Remorque spécifique pour le transport des éléments de charpente



Itinéraire de livraison de la charpente

C'est un mode de déplacement qui ne génère aucune gêne pour les usagers ni coupure des autoroutes A2 et A23.

Nathalie Richer, Responsable division maîtrise d'ouvrage
Michel Leblanc, Responsable service infrastructures

03 20 40 43 09

nathalie.richer@developpement-durable.gouv.fr
michel.leblanc@developpement-durable.gouv.fr

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

44 rue de Tournai – 59019 Lille cedex

Tél : 03 20 13 48 48 - Télécopie : 03 20 13 48 78 – www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr

LE PARTI ARCHITECTURAL DU VIADUC

La situation centrale par rapport à l'échangeur existant, la hauteur d'un tablier à 14 mètres et un tracé rayonnant serré (rayon de 120 mètres, ce qui induit une pente transversale de 7 % sur l'ouvrage) font de ce viaduc qui assurera la liaison d'une bretelle entre A2 et A23 un ouvrage remarquable de ce nœud autoroutier.

Des options de simplicité et d'efficacité des lignes architecturales qui ont été retenues pour exprimer la silhouette de cette structure (l'épure des piles et colorimétrie de la charpente du tablier).



Nathalie Richer, Responsable division maîtrise d'ouvrage
Michel Leblanc, Responsable service infrastructures

03 20 40 43 09

nathalie.richer@developpement-durable.gouv.fr
michel.leblanc@developpement-durable.gouv.fr

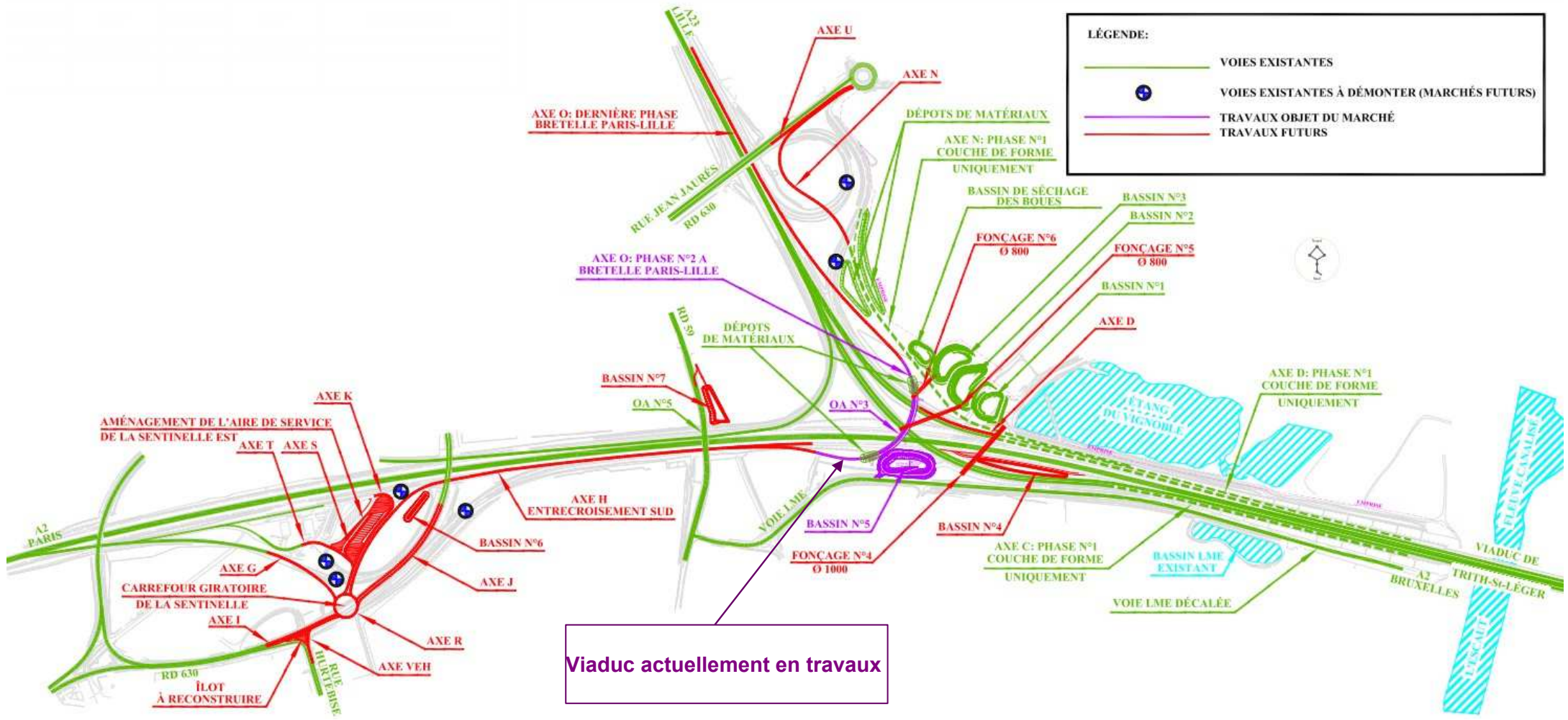
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

44 rue de Tournai – 59019 Lille cedex

Tél : 03 20 13 48 48 - Télécopie : 03 20 13 48 78 – www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr

LES OUVRAGES DE L'ÉCHANGEUR

Plan d'ordonnancement des travaux



LES CHIFFRES CLES

- Un ouvrage d'art (viaduc) de 187,70 m de long situé dans un nœud autoroutier et surplombant 2 autoroutes (A2 et A23) constitué de
 - 2 culées et 4 piles,
 - un tablier culminant à 14 m,
 - de type caisson mixte acier-béton constitué d'une dalle en béton armé de 25 cm posée sur une ossature métallique de 720 tonnes (composée de 10 tronçons d'une longueur variant de 13 à 21 m).
- 7 nouveaux bassins de traitement des eaux pluviales pour 10,4km de chaussées dimensionnés de manière à traiter la pollution chronique (des filtres à sable traitent les eaux avant leur rejet dans le milieu naturel) et accidentelle (des systèmes de by pass permettent de piéger la pollution accidentelle dans un bassin).
- Réalisation de 7 fonçages sous les autoroutes A2 et A23 pour relier le réseau d'assainissement.
- Création d'un nouveau carrefour giratoire accompagné d'une nouvelle bretelle d'entrée sur l'autoroute A2 et un réaménagement d'une partie de l'aire de service.

LES SERVICES DE L'ÉTAT MOBILISÉS SUR CE PROJET

L'État accompagne les différentes phases d'avancement du projet de l'échangeur entre les autoroutes A2 et A23 :

- La Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement (DREAL) est maître d'ouvrage de l'opération, elle en définit le programme et est garante du respect du coût et des délais.
- La Direction interdépartementale des routes Nord (DIR Nord) est maître d'œuvre de l'opération, elle est chargée de la conception technique des ouvrages et des relations avec l'entreprise.
- La DIR est également exploitant du réseau routier national. À ce titre, elle veille à ce que les restrictions de circulation soient les moins pénalisantes possibles pour les automobilistes du secteur.

LES DATES

24 juin 1997

Approbation de l'avant-projet sommaire (16,7 M€)

1^{er} juillet 1999

Le projet d'aménagement est déclaré d'intérêt général à l'issue de l'enquête publique prévue au Code de l'Environnement

13 novembre 2006

Approbation du projet partiel du rétablissement de la RD59 (4,9 M€)

18 octobre 2007

Approbation du projet partiel phase 1 intégrant la bretelle Lille vers Paris (8,095 M€)

10 avril 2009

Décision de réception d'achèvement des travaux du rétablissement de la RD59

20 octobre 2009

Mise en service de la bretelle Lille vers Paris

30 mars 2011

Approbation du projet partiel phase 2 intégrant la bretelle Paris vers Lille (32,020 M€)

Travaux phase 2 (bretelle Paris vers Lille)

8 novembre 2013

Décision de réception de l'achèvement des travaux du marché de terrassements et création de 3 bassins d'assainissement

3 mars 2014

Démarrage des travaux de construction de l'ouvrage d'art n°3 (viaduc) pour une durée de 15 mois

13 septembre 2014

Livraison des premiers caissons de la charpente du viaduc

Les dates du lancement du viaduc qui se dérouleront en 3 phases n'ont pas encore été communiquées par l'entreprise titulaire. La première phase du lancement aura lieu en novembre 2014.



Nathalie Richer, Responsable division maîtrise d'ouvrage
Michel Leblanc, Responsable service infrastructures

03 20 40 43 09

nathalie.richer@developpement-durable.gouv.fr
michel.leblanc@developpement-durable.gouv.fr

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

44 rue de Tournai – 59019 Lille cedex

Tél : 03 20 13 48 48 - Télécopie : 03 20 13 48 78 – www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr